

Remerciements

SEYSSÈS (31)

Madame Denise LEDOUX

remercie toutes les personnes qui se sont associées à sa douleur pour le départ de son mari

Michel LEDOUXPompes Funèbres Bocquillon
Doullens-Raineville-Bernaville-Auxi le Chateau
03.22.77.32.05

ORESMAUX

Très touchée par les marques de sympathie et d'amitié témoignées lors du décès de

Madame Josette BEJOT
née BARBIER

toute la famille remercie les personnes qui se sont associées à sa peine.

P.F Adolphe - 89160 Conty ☎03.22.41.26.27

RAMBURELLES

Toute la famille, remercie les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame Huguette LEFEBVRE
née TERNOIS

et celles qui lui ont témoigné des marques de sympathie.

P.F. DU PLATEAU PICARD
27, rue des Chasse Marée OISEMONT
☎ 03.22.28.62.57

ACHEUX-EN-VIMEU, ABBEVILLE

Claudette BRULOY, sa petite-cousine et Jacky BURCOIS son ami, toute la famille,

remercient les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur André BRULOY

et celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie.

Pompes Funèbres LEFEBVRE, Z.A avenue du Vimeu-Vert
80210 FEUQUERES-EN-VIMEU 03.22.26.27.85

MIANNAY, LAMBERCOURT

Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,

remercient les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame Clotilde LOISEL
née FEBVIN

et celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie.

Pompes Funèbres LEFEBVRE, Z.A avenue du Vimeu-Vert
80210 FEUQUERES-EN-VIMEU 03.22.26.27.85

AMIENS

Profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'affection qui nous ont été témoignées lors du décès de

Madame Jacqueline POILLION

nous exprimons notre profonde reconnaissance à toutes les personnes qui se sont associées à notre peine.

De la part de sa famille.

P.F des Hortillonages - Amiens - Camon - Longueau
Agence de Camon ☎ 03.22.49.01.03

PONTAINE-LE-SEC

Toute la famille remercie les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame Arlette PÉGARD

et celles qui lui ont témoigné des marques de sympathie.

P.F. DU PLATEAU PICARD
27, rue des Chasse Marée OISEMONT
☎ 03.22.28.62.57

AMIENS

Toute la famille remercie les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame Chantal BOSCHER

et celles qui lui ont témoigné des marques de sympathie.

PF DENIS 80080 AMIENS 03.22.44.71.66

Messe anniversaire pensée

MONS-BOUBERT

Monsieur Manuel TERNOIS

Déjà 5 ans que tu nous as quittés.

Que de douleur, que de tristesse, mais souvenons-nous des bons moments passés près de toi.

De la part de
Cécile ta compagne et Romain,
Balth et Kenza, tes filles adorées,
tes parents, tes beaux-parents, tes grands-parents,
ta sœur, tes beaux-frères et belles-sœurs,
toute la famille, tes amis et tous les membres de ton club de
pétanque.

Un grand merci à toutes les personnes qui fleurissent ta tombe.

Condoléances sur www.pf-liberte.fr
P.F Liberté - Brusandell - Abbeville
(Agence en face de l'Hôpital) ☎ 03.22.31.10.81

Avec libramemoria.com

- Annoncez le décès d'un proche.
- Remerciez les personnes qui ont témoigné leur émotion.
- Honorez la mémoire.
- Partagez le souvenir d'un être disparu.

Plus qu'un simple référencement d'avis de décès en ligne, un espace dédié aux familles à la mémoire de nos proches disparus.

Retrouvez toutes les démarches et formalités à effectuer après un décès.

1^{er} site français d'avis de décès

Plus de 11 500 000 d'avis en ligne

libramemoria.com

LEGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

PRÉFET
DE LA SOMMELiberté
Égalité
FraternitéSecrétariat général
Service de coordination des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publiqueAVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Commune du BOSQUEL

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2024, il sera procédé en mairie du BOSQUEL, du 12 février 2024 au 19 mars 2024 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS L'EUROPEENNE en vue d'exploiter un parc logistique au BOSQUEL, ainsi que sur la demande de permis de construire associé à ce projet.

M. Bernard STRIA est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée. En cas d'empêchement, il sera suppléé par M. Alain DEMARQUET. Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public à la mairie de LE BOSQUEL :

- le lundi 12 février de 9 heures à 12 heures,
- le samedi 24 février de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 28 février de 14 heures à 17 heures,
- le mercredi 6 mars de 14 heures à 17 heures,
- le samedi 9 mars de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 13 mars de 14 heures à 17 heures.

Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête unique, comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du responsable du projet à celui-ci et les pièces de la demande de permis de construire, ainsi que le registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie du BOSQUEL afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture du bureau (le mardi et le jeudi de 17 heures à 19 heures) ainsi que lors des permanences du commissaire enquêteur précitées, et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête unique sera également consultable sur le site internet de la préfecture de la Somme : <http://www.somme.prf.gouv.fr> (politiques publiques / environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques) et accessible depuis un poste informatique, 51 rue de la République à Amiens (80000), aux jours et heures habituelles d'ouverture du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Picombe et Montdidier, aux jours et heures d'ouverture de celles-ci.Les observations pourront être consignées sur le registre unique ouvert à cet effet en mairie du BOSQUEL, ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie, et seront annexées au dit registre. Elles peuvent également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetespubliques@somme.pouv.fr (en précisant dans l'objet du message l'intitulé de l'enquête). Elles seront accessibles sur le site internet de la préfecture (<http://www.somme.prf.gouv.fr>) (environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques / Observations et propositions du public / courriels) dans les meilleurs délais. Les observations seront systématiquement anonymisées.

L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée dans la commune du BOSQUEL, ainsi que dans celle incluse dans son rayon d'alliage : ESSERTAUX, FLERS-SUR-NOYE, ORESMEAUX, ROGY, FRANSURES et O-DE-SELLE, et sur le site internet de la préfecture de la Somme.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie du BOSQUEL et à la préfecture ainsi que sur son site internet.

À l'issue de la procédure réglementaire, les décisions de refus ou d'autorisation sur les demandes faisant l'objet de l'enquête publique unique seront prises par les autorités compétentes ci-après désignées :

- autorisateur environnementale par le préfet de la Somme ;
- permis de construire par la mairie du BOSQUEL.

Amiens, le 17 janvier 2024
Pour le préfet et par délégation,
L'adjoint au chef de bureau
Caroline DESCAMPS

Honorez la mémoire d'un proche disparu

Allumez une bougie sur libramemoria.com

MODIFICATIONS

**XR BAR&CO
- L'AUTOMALTIQUE**

SARL unipersonnelle
au capital de 20.000 EUR
Siège Social : 4 place Parmentier
80000 AMIENS
917 636 524 RCS de AMIENS

Par AGE du 31/12/2023, après avoir constaté que l'actif net est devenu inférieur à la moitié du capital social, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce. Mention au RCS de AMIENS
91215186

**INSERTION NOMINATION
CO-GERANT**

Dénomination sociale : **EARL EMERY OLIVIER**
Forme : EARL Siège social : 29 rue de Framerville 80340 PROYART Capital social : 91.800 € RCS AMIENS N° 340 484 872 Suivant acte reçu par Maître Dominique WINTREBERT, notaire à SAINT-QUENTIN le 28 octobre 2023, il a été pris acte à compter de cette date de la nomination de M. EMERY JOUARD Guillaume demeurant à PROYART (80340) 29 rue de Framerville, en qualité de co-gérant de la société M. EMERY Olivier reste gérant de la société. Mention en sera faite au RCS d'AMIENS par l'intermédiaire du GUICHET UNIQUE. Pour avis : Le Notaire
91215118

M^r Mohamed MATAICH
Notaire
ZA ALLEE DE LA HAUTE BORNE
80420 FLIXECOURT



LES GRANDES AIGUILLES SCI au capital de 152.450,00 €. Siège social : VAUX-EN-AMIENS (80260) 6 rue d'En Haut Fremont 444 088 439 RCS AMIENS. Aux termes d'une AGE en date du 30/01/2024, il a été acté la démission de M. Pierre BRANDICOURT et Mme Danièle BRANDICOURT-DUCROTOY de leur fonctions de gérant et a été nommé en qualité de nouveau gérant M. Laurent BRANDICOURT demeurant à LA CHAUSSEE-TIRANCOURT (80310) 55 bis rue de Bellay, à compter du 30/01/2024, et ce pour une durée indéterminée. Mention sera faite au RCS d'AMIENS. Pour avis : Le Notaire.
91213395

**PICARDIE
INVESTISSEMENT
GESTION**

SA au capital de 1.224.220,85 euros
Siège social : 80000 AMIENS
4 rue du Cloître de la Barge
RCS AMIENS 814.971.347

Aux termes d'une décision du 26/01/2024, le conseil d'administration a nommé Mme Éléonore CALANDRE domiciliée 4 rue du Cloître de la Barge 80000 AMIENS aux fonctions de directeur général en remplacement de M. Gil FORTEGUERRE, DG démissionnaire suite à son départ en retraite, à effet du 01/02/2024, et a décidé de ne pas nommer de nouveau directeur général délégué en remplacement de Madame Éléonore CALANDRE.
Pour avis : Le DG.
91214510

CREANCES SALARIALES

Les salariés de la **SARL BUHANT** 75 route Nationale - 80132 BUIGNY-SAINT-MACLOU sont informés par M^{re} Sophie LAFARGE, liquidateur à Amiens, 34, rue Lamartine, du dépôt de l'ensemble des relevés de créances salariales au Greffe du Tribunal de Commerce d'AMIENS, et que toute contestation doit être portée devant le conseil des Prud'hommes compétent, dans un délai de deux mois à compter de cet avis, à peine de forclusion (art L.625-1 et R.625-3 du Code de commerce). AMIENS, (13 février 2024)
91213694

Abonnez-vous à **PICARDIE LA GAZETTE**

CREANCES SALARIALES

Les salariés de la **SARL LEPRESTRE JEROME**, 31 chaussée du Bois 80100 ABBEVILLE sont informés par M^{re} Sophie LAFARGE, liquidateur à AMIENS, 34 rue Lamartine, du dépôt de l'ensemble des relevés de créances salariales au Greffe du Tribunal de Commerce d'AMIENS, et que toute contestation doit être portée devant le Conseil des Prud'hommes compétent, dans un délai de deux mois à compter de cet avis, à peine de forclusion (art L.625-1 et R.625-3 du Code de commerce). AMIENS, le 13/02/2024.
91215340

DISSOLUTIONS

PICARDIE MAILLE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.622,45 euros
Siège : 19 rue Jules Dubois
80170 ROSIERES EN SANTERRE
390 441 913 RCS AMIENS

AVIS DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 28/12/2023, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter 31/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Bruno SONNTAG, demeurant 6, rue Cremery 80170 ROSIERES EN SANTERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 19 rue Jules Dubois 80170 ROSIERES EN SANTERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AMIENS, en annexe au registre du commerce et des sociétés.
Pour avis : Le Liquidateur.
91211623

TRANSPORTS GP, société à responsabilité limitée en liquidation. Au capital de 20.000 euros. Siège social : 42 rue Bainast, Trinquies 80140 HUPPY. Siège de liquidation : 42 rue Bainast, Trinquies 80140 HUPPY, 535 208 680 RCS AMIENS. Aux termes d'une décision en date du 31/12/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2023, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Guillaume PORION, demeurant 42 rue de Bainast, TRINQUIES 80140 HUPPY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 42 rue Bainast, Trinquies 80140 HUPPY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AMIENS, en annexe au registre du commerce et des sociétés.
91214054

TRIBUNAUX

**Tribunal Judiciaire
D'AMIENS**

Par jugement du 23 janvier 2024, le Tribunal Judiciaire d'AMIENS a ouvert la procédure de redressement judiciaire de **Association AMIENS PICARDIE HAND**, dont le siège social est sis 36, rue Jean-Marc Laurent - 80090 AMIENS. Mandataire judiciaire : M^{re} RANDOUX - 54 rue Victor Hugo 80000 AMIENS.
91215081

DIVERS

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 7 février 2024, dressé par M^{re} Bruno MEDRINAL 7 boulevard Faidherbe 76260 EU. Monsieur **François ROGERET** né(e) le 12 février 1954 à FECAMP. Et Madame **Béatrice ROGERET** née RIVET, né(e) le 18 août 1949 à JUVISY-SUR-ORGE. Demeurant ensemble 16 rue des Rosiers, 80350 MERS LES BAINS. Mariés le 3 décembre 1977 par devant l'officier de l'Etat civil de VIRY-CHATILLON sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.
91214740

Par testament olographe du 17 février 2012, déposé au rang des minutes de M^{re} FLAMENT, Notaire à AMIENS, 18 place Parmentier, suivant procès-verbal en date du 6 février 2024, dont une copie authentique a été déposée au Tribunal Judiciaire d'AMIENS, M. **Franck Marc Loïc TOTET** dt à PROUZEL, 13 rue de Taisnil, né à AMIENS le 30 décembre 1970, et décédé à AMIENS le 17 novembre 2023, célibataire, a institué un légataire universel. Les oppositions seront reçues dans le délai légal entre les mains de Maître Julien FLAMENT, Notaire à AMIENS, 18 place Parmentier, chargé du règlement de la succession.

Pour avis : Maître FLAMENT.
91215335

AVIS ADMINISTRATIFS

**PREFECTURE DE LA SOMME**

SECRETARIAT GÉNÉRAL
SERVICE DE COORDINATION

DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune du BOSQUEL

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2024, il sera procédé en mairie du BOSQUEL du 12 février 2024 au 13 mars 2024 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS L'EUROPEENNE en vue d'exploiter un parc logistique au BOSQUEL, ainsi que sur la demande de permis de construire associé à ce projet.

M. Bernard ISTRIA est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée. En cas d'empêchement, il sera suppléé par M. Alain DEMARQUET. Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public à la mairie de Le BOSQUEL : le lundi 12 février de 9 heures à 12 heures, le samedi 24 février de 9 heures à 12 heures, le mercredi 28 février de 14 heures à 17 heures, le mercredi 6 mars de 14 heures à 17 heures, le samedi 9 mars de 9 heures à 12 heures, le mercredi 13 mars de 14 heures à 17 heures.

Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête unique, comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du responsable du projet à celui-ci et les pièces de la demande de permis de construire, ainsi que le registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie du BOSQUEL afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture du bureau (le mardi et le jeudi de 17 heures à 19 heures) ainsi que lors des permanences du commissaire enquêteur précitées, et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête unique sera également consultable sur le site internet de la préfecture de la Somme : <http://www.somme.pref.gouv.fr> (politiques publiques / environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques) et accessible depuis un poste informatique, 51 rue de la République à Amiens (80000), aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier, aux jours et heures d'ouverture de celles-ci.

Les observations pourront être consignées sur le registre unique ouvert à cet effet en mairie du BOSQUEL, ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie, et seront annexées au dit registre. Elles peuvent également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr (en précisant dans l'objet du message l'intitulé de l'enquête). Elles seront accessibles sur le site internet de la préfecture (<http://www.somme.pref.gouv.fr> / environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques / observations et propositions du public / courriels) dans les meilleurs délais. Les observations seront systématiquement anonymisées.

L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée dans la commune du BOSQUEL, ainsi que dans celle incluse dans son rayon d'affichage : ESSERTAUX, FLERS-SUR-NOYE, ORESMEAUX, ROGY, FRANSURES et O-DE-SELLE, et sur le site internet de la préfecture de la Somme.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie du BOSQUEL et à la préfecture ainsi que sur son site internet.

A l'issue de la procédure réglementaire, les décisions de refus ou d'autorisation sur les demandes faisant l'objet de l'enquête publique unique seront prises par les autorités compétentes ci-après désignées :

- autorisation environnementale par le préfet de la Somme ;
- permis de construire par le maire du BOSQUEL.

Amiens, le 17 janvier 2024

Pour le préfet et par délégation,
l'adjointe au chef de bureau Caroline DESCAMPS

91208759

UNE ANNONCE À PUBLIER DANS UNE AUTRE RÉGION ?

Notre service ANNONCES LÉGALES

la fera paraître dans les meilleures conditions de délais et de sécurité,
grâce à un réseau de correspondants spécialisés.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



PREFET DE LA SOMME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PC N° 080 677 23 50001 ET DEMANDE DE DEROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION OU LA DEGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION...

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023, il est procédé au jour le jour 18 janvier 2024 au lundi 19 février 2024 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs...

Le dossier est déposé en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée. En cas d'empêchement, il sera suppléé par M. ALAIN DEMARQUET.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Amiens, le 10 novembre 2023 Pour le préfet et par délégation, Adjointe au chef de bureau Signé : Caroline DESCAMPS



PREFET DE LA SOMME

Secrétaire général Service de coordination des politiques interministérielles Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Commune du BOSQUEL

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2024, il sera procédé en mairie du BOSQUEL du 12 février 2024 au 13 mars 2024 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs...

M. Bernard STRIA est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée. En cas d'empêchement, il sera suppléé par M. ALAIN DEMARQUET.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Amiens, le 17 janvier 2024 Pour le préfet et par délégation, Adjointe au chef de bureau Caroline DESCAMPS

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

PROCÉDURES ADAPTÉES DE > 90 000 EUROS

COMMUNE DE RIVERY

Section 1 : Identification de l'acheteur Nom complet de l'acheteur : Commune de Rivery

Section 2 : Communication Lien vers le profil d'acheteur : https://marchespublics.596280.fr

Section 5 : Lots Description du lot : Aménagement voirie Code CPV principal : 45112500

VOUS NE SAVEZ PAS QUOI FAIRE CE WEEK-END ?



Retrouvez les sorties et les événements dans toute la Picardie !

agenda



Courrier picard

Advertisement for Roscell Conseil Médias featuring a car and the text 'Retrouvez les véhicules d'occasion à vendre dans les pages annonces'.

Advertisement for the 'agenda' application, highlighting weekend events and local activities.

AVIS ADMINISTRATIFS



Communauté de Communes de
l'EST de la SOMME

**PRESCRIPTION D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME PLURICOMMUNAL
DU PAYS HAMOIS POUR LES COMMUNES DE HAM, D'EPPEVILLE
ET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'HOMBLEUX**

Par arrêté en date du 05/01/2024, le Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme a prescrit une procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU Pluricommunal du Pays Hamois pour les communes de Ham, d'Eppeville, et du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hombleux.

La déclaration de projet porte sur une modification du classement et le règlement de plusieurs zones :

- Pour le PLU pluricommunal susvisé sont concernées les zones UE, UCb, UC, A, Nb sur les communes d'Eppeville et de Ham,

- Pour le PLU de la commune d'Hombleux est concernée la zone Nb,

Considérant que le projet revêt un caractère d'intérêt général, en permettant de favoriser le développement économique sur le territoire et la création d'emplois, d'assurer l'indépendance énergétique du territoire par le développement d'énergies vertes telles que l'hydrogène, le CSR, le photovoltaïque, l'énergie hydroélectrique, de faire émerger de nouvelles filières économiques, de favoriser l'économie circulaire, ainsi que permettre la réhabilitation d'une friche industrielle.

Cet arrêté est affiché en mairie d'Eppeville, d'Hombleux, de Ham, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, sis 106 Rue du Maréchal Leclerc 80400 EPPEVILLE et peut être consulté pendant un mois à compter du 05/01/2024.

91205753



**COMMUNE DE CROUY-SAINT-PIERRE
et COMMUNE ASSOCIÉE DE SAINT-PIERRE-À-GOUY**

La Commune de CROUY-SAINT-PIERRE a décidé de mettre en œuvre la procédure réglementaire d'acquisition de terrain sans maître pour les biens :

D252 « Saint-Pierre » [AR 192023]

ZK5 « La Hayette » [AR 202023]

ZB30 « A Rouvroy » [AR 212023]

A421 « Les prés de Magnez » [AR 222023]

A497 « Crouy » [AR 232023]

A262 « Les Trente-Sept » [AR 242023]

A830 « Les Trente-Sept » [AR 252023]

A831 « Les Trente-Sept » [AR 262023]

A836 « Les Trente-Sept » [AR 272023]

A31 « Les prés de Rouvroy » [AR 282023]

A332 « L'Illyer » [AR 292023]

A34 « Les prés de Rouvroy » [AR 302023]

A409 « Les prés de Magnez » [AR 312023]

A440 « Les prés de Magnez » [AR 322023]

A454 « Crouy » [AR 332023]

A417 « Les prés de Magnez » [AR 342023]

A433 « Les prés de Magnez » [AR 352023]

A643 « Marais de la Ville » [AR 362023]

A645 « Marais de la Ville » [AR 372023]

A646 « Marais de la Ville » [AR 382023]

A434 « Les prés de Magnez » [AR 392023]

A444 « Crouy » [AR 402023]

A446 « Crouy » [AR 412023]

A449 « Crouy » [AR 422023]

A451 « Crouy » [AR 432023]

A638 « Marais de la Ville » [AR 442023]

A495 « Crouy » [AR 452023]

A496 « Crouy » [AR 462023]

A52 « Les prés de Rouvroy » [AR 472023]

A787 « Crouy » [AR 482023]

A32 « Les prés de Rouvroy » / A327 « Au puits toumi » / A397 « Les prés de Magnez » / A410 «

Les prés de Magnez » / A561 « Crouy » / Z121 « Les dix » [AR 492023]

A95 « Les prés fermés » / A97 « Les prés fermés » / A106 « Les prés fermés » / A125 « Les prés

fermés » / A135 « Les prés fermés » / A188 « Le temple » / A326 « Au puits toumi » / A354 « La

Gravelle » / A573 « Crouy » / A576 « Crouy » / Z122 « Les dix » [AR 502023]

L'état de situation du recouvrement des taxes foncières transmis par la Direction Générale des finances publiques a mis en évidence un non-recouvrement des taxes foncières ou acquittées par un tiers pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023.

Les dossiers peuvent être consultés en Mairie, aux heures de permanences : Lundi et Jeudi de 14 h 00 à 19 h 00.

91208758

UNE ANNONCE À PUBLIER DANS UNE AUTRE RÉGION ?

Notre service ANNONCES LÉGALES

la fera paraître dans les meilleures conditions de délais et de sécurité,
grâce à un réseau de correspondants spécialisés.



**PRÉFET
DE LA SOMME**

Liberté
Égalité
Fraternité

**PREFECTURE
DE LA SOMME
SECRETARIAT GÉNÉRAL
SERVICE DE COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune du BOSQUEL

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2024, il sera procédé en mairie du BOSQUEL du 12 février 2024 au 13 mars 2024 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS L'EUROPEENNE en vue d'exploiter un parc (logistique) au BOSQUEL, ainsi que sur la demande de permis de construire associé à ce projet.

M. Bernard ISTRIA est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée. En cas d'empêchement, il sera suppléé par M. Alain DEMARQUET. Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public à la mairie de LE BOSQUEL : le lundi 12 février de 9 heures à 12 heures, le samedi 24 février de 9 heures à 12 heures, le mercredi 28 février de 14 heures à 17 heures, le mercredi 6 mars de 14 heures à 17 heures, le samedi 9 mars de 9 heures à 12 heures, le mercredi 13 mars de 14 heures à 17 heures.

Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête unique, comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du responsable du projet à celui-ci et les pièces de la demande de permis de construire, ainsi que le registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie du BOSQUEL afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture du bureau (le mardi et le jeudi de 17 heures à 19 heures) ainsi que lors des permanences du commissaire enquêteur précitées, et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête unique sera également consultable sur le site internet de la préfecture de la Somme : <http://www.somme.pref.gouv.fr> (politiques publiques / environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques) et accessible depuis un poste informatique, 51 rue de la République à Amiens (80000), aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier, aux jours et heures d'ouverture de celles-ci.

Les observations pourront être consignées sur le registre unique ouvert à cet effet en mairie du BOSQUEL, ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie, et seront annexées au dit registre. Elles peuvent également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr (en précisant dans l'objet du message l'intitulé de l'enquête). Elles seront accessibles sur le site internet de la préfecture (<http://www.somme.pref.gouv.fr> / environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques / Observations et propositions du public / courriels) dans les meilleurs délais. Les observations seront systématiquement anonymisées.

L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée dans la commune du BOSQUEL, ainsi que dans celle incluse dans son rayon d'affichage : ESSERTAUX, FLERS-SUR-NOYE, ORESMEAUX, ROGY, FRANSURES et O-DE-SELLE, et sur le site internet de la préfecture de la Somme.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie du BOSQUEL et à la préfecture ainsi que sur son site internet.

A l'issue de la procédure réglementaire, les décisions de refus ou d'autorisation sur les demandes faisant l'objet de l'enquête publique unique seront prises par les autorités compétentes ci-après désignées :

- autorisation environnementale par le préfet de la Somme ;
- permis de construire par le maire du BOSQUEL.

Amiens, le 17 janvier 2024

Pour le préfet et par délégation,
l'adjointe au chef de bureau Caroline DESCAMPS

91208745



**ET RETROUVEZ TOUTES
NOS ANNONCES LÉGALES
WEB ET PAPIER**